



SECTION CARDIO FITNESS

Tabata • Saison 2018-2019

Qui encadrent ?

L'activité sera animée par Virginie GALEA et Camille STRASSER.

Quand et où ?

Lundi de 19h00 à 20h00, toute l'année, excepté les jours fériés et pendant les vacances scolaires de Noël et de Pâques.

Au **FOYER**, 133 rue Principale à Hindisheim.

Combien ça coûte ?

La cotisation 2018-2019 s'élève à :

- 76€ pour les adultes et enfants de + de 15 ans (au 1^{er} janvier 2018)
- 70€ pour les enfants de – de 15 ans (au 1^{er} janvier 2018)

Elle se décompose comme suit :

- 12 € : Carte de membre (à payer qu'une seule fois quelque soit le nombre d'activités pratiquées au sein du Cercle St Etienne)
- 64 € ou 58 € : Frais d'activité

Comment s'inscrire ?

L'inscription sera effective à la réception des documents ci-dessous :

- un certificat médical
- le document remis lors de votre inscription, concernant l'assurance, dûment complété, daté et signé
- le chèque de cotisation libellé à l'ordre du Cercle St Etienne
- la fiche de renseignement complétée, et accompagnée d'une photo d'identité

Une question . . . Qui contacter ?

Virginie GALEA : 06/47/58/73/61 Camille STRASSER : 06/70/25/79/91

Laetitia SCHAAL : 06/79/38/05/48

Où trouver l'actualité de l'association ? Aimez la page Facebook « *Cercle Saint Etienne Hindisheim* » pour être à la page des actualités ! Vous pouvez également trouver toutes les informations utiles sur le site internet *cse-hindisheim.info*

Amicalement et sportivement,

Laetitia Schaal
Vice Présidente, Section Cardio Fitness

NB : Il est possible de découvrir la section au travers des séances d'essai (les 10 et 17 septembre 2018). L'inscription sera alors nécessaire pour accéder aux cours suivants.



SECTION CARDIO FITNESS

Tabata • Saison 2018-2019



<http://cse-hindisheim.info>

NOTICE D'INFORMATION **AUX MEMBRES DES SECTIONS SPORTIVES**

Objet : votre couverture assurance saison 2018/2019

Vous allez vous inscrire dans l'une des sections sportives du Cercle Saint-Etienne.

Conformément à la réglementation et pour protéger ses adhérents, le Cercle Saint-Etienne a souscrit une responsabilité civile pour l'ensemble de ses membres.

Par ailleurs, toute association a l'obligation légale d'informer de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance individuelle de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Extrait de l'art. L321-4 du code des Sports).

Pour cette « individuelle accident », nous estimons que chaque membre doit pouvoir s'assurer au niveau qu'il souhaite. Nous vous conseillons de vérifier les garanties que vous avez par votre propre contrat d'assurance, pour les dommages corporels pouvant résulter de la pratique du sport.

Si éventuellement vous étiez intéressés par une proposition d' « individuelle accident », adressez-vous au responsable de section qui vous renseignera.

Hindisheim, le 4 septembre 2018

La Présidente,
Annie MUTSCHLER



SECTION CARDIO FITNESS

Tabata • Saison 2018-2019

DOCUMENT ASSURANCE

A remplir et à rendre **OBLIGATOIREMENT** au responsable de la section.

Je, soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Membre de la section :

OU

Père, mère, ou tuteur légal de l'enfant (Rayer les mentions inutiles)

NOM et Prénom de l'enfant :

Membre de la section :

atteste avoir obtenu, par notice au moment de l'inscription, les informations concernant la couverture assurance que le Cercle Saint-Etienne a engagée pour protéger ses membres (RC).

J'ai bien noté qu'il m'est conseillé de vérifier les garanties auprès de ma propre compagnie d'assurance pour les dommages corporels pouvant résulter de la pratique du sport.

Si une proposition d'« individuelle accident » m'intéresse par le biais de l'association, je contacte le responsable de section qui me renseignera.

A Hindisheim, le

Signature